



© TOUFIK OULMI

LA MAJORITÉ MUNICIPALE

Le conseil municipal ou l'art de garder la tête froide

Le conseil municipal est une instance délibérante où chacun a des droits, mais aussi des devoirs. Elus par vos suffrages, nous sommes garants de votre confiance, de nos institutions et de la loi.

Il est donc à espérer que le Conseil municipal de Choisy-le-Roi ne devienne pas la scène d'un mauvais vaudeville.

Les règles du conseil municipal sont établies par un règlement intérieur, voté par les conseillers municipaux, en voici un extrait :

Article 17 : la parole est accordée par le Maire aux membres du Conseil municipal dans l'ordre chronologique de leur demande. Aucun membre du Conseil Municipal ne peut parler avant d'avoir demandé la parole au Maire et l'avoir obtenue... Lorsqu'un membre du Conseil municipal s'écartere de la question ou trouble l'ordre par des interruptions ou des attaques subjectives ou polémiques, la parole peut lui être retirée par le Maire qui peut alors faire applications des dispositions prévues à l'article 11 (article L 2121-16 du CGCT) : rappel à l'ordre, suspension ou expulsion.

Un conseil municipal est un lieu d'écoute, d'échanges, de débat d'idées afin que les citoyens comprennent la gestion de leur commune. Il n'est pas un débat sur un plateau télé où l'on peut se couper la parole, s'invectiver et diffamer autrui.

À l'occasion du conseil municipal du 15 avril dernier, ont été votées les indemnités des élus.

Les élus bénéficient d'indemnités dans le respect imparti par la loi et ce, dans la même enveloppe qui s'applique depuis plus de 12 ans à Choisy-le-Roi.

Nous bénéficions de la Dotation de solidarité urbaine (DSU) versée par l'État, et à ce titre, nous avons le droit à une majoration. Cette majoration n'est pas prise sur le budget des actions de la DSU ; elle nous est donnée, en plus, pour financer les indemnités.

Comme chaque année, nous avons également voté le PASAM, ou autrement dit, le quotient familial.

Nous l'augmentons de 2 %, alors que l'inflation est à +7 % pour les collectivités, sans mettre en difficulté les familles les plus précaires. Par exemple, le tarif le plus bas pour la cantine est de 1.56 euros, avec une augmentation de 3 centimes.

Pour calculer ce quotient, il faut apporter un certain nombre de documents et dans cette tâche les usagers sont accompagnés par nos services municipaux. Aucune famille n'est laissée pour compte, mais des justificatifs sont nécessaires pour adapter les tarifs aux situations personnelles.

LA MAJORITÉ MUNICIPALE

GRUPE LA FRANCE INSOUmise - UNION POPULAIRE POUR CHOISY

Lors du dernier conseil municipal, plusieurs décisions importantes ont été prises concernant les indemnités des élus et les tarifs des services municipaux.

Nous ne remettons pas en cause le principe des indemnités des élus : exercer un mandat demande du temps, de l'engagement et des responsabilités. En revanche, nous contestons le niveau retenu et les choix politiques qui l'accompagnent.

La majorité municipale a choisi d'utiliser certains dispositifs légaux, comme la Dotation de solidarité urbaine et le statut de chef-lieu, pour augmenter les indemnités des élus. Ces choix ne sont pas obligatoires. Ils représentent aujourd'hui un coût global d'environ 465 000 € par an pour la commune, correspondant à ce que représentent les 33 élus de la majorité. Cela représente près de 3 millions d'euros sur la durée du mandat.

Dans le même temps, la municipalité annonce que le budget de fonctionnement est sous tension, selon les éléments présentés en conseil municipal. C'est pourtant

ce même budget qui supporte ces choix.

Parallèlement, les tarifs des services municipaux augmentent en moyenne de 2 % : cantine, périscolaire, centres de loisirs, mais aussi les centres sociaux, les activités du service jeunesse, le conservatoire, et plus largement l'ensemble des services concernés. Mais surtout, les conditions d'accès se complexifient. Là où certaines démarches étaient auparavant simplifiées, notamment pour les familles bénéficiaires de la CAF, il sera désormais nécessaire de fournir davantage de justificatifs. À défaut, le tarif maximum sera automatiquement appliqué.

Concrètement, cela signifie plus de démarches administratives pour les familles, plus de complexité dans l'accès aux droits, et un risque accru de payer plus cher. Cela représente également une charge supplémentaire pour les agents municipaux, qui devront traiter ces dossiers plus lourds.

Nous pensons qu'un service public doit rester simple, lisible et accessible à toutes et tous. C'est d'ailleurs ce que

nous défendons dans notre programme, notamment à travers la baisse du prix de la cantine, un service essentiel pour de nombreuses familles.

Ces choix budgétaires ne sont pas neutres : ils traduisent une orientation politique claire, qui pèse à la fois sur les habitants et sur le fonctionnement quotidien des services publics.

**LA FRANCE INSOUmise
UNION POPULAIRE POUR CHOISY.
ROBIN ALBERT, ZAHIA TAZAMOUCHT,
YOUSSEF AHRIKA, CLAIRE SAMARQC,
JORDAN MADIANDÉ, CÉLINE BEAURY**

GRUPE POUR VIVRE MIEUX À CHOISY - UNION DE LA GAUCHE COMMUNISTE, SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET CITOYENNE

Rentrée scolaire : il est temps d'agir à Choisy

Les AESH de Choisy se sont mobilisées à plusieurs reprises pour dénoncer le manque de postes et les conditions de travail.

3 000 élèves en attente dans le département, des dizaines à Choisy !

D'autres élèves encore qui devraient être scolarisés dans des structures médico-sociales et ne le sont pas, faute de places.

Ils sont donc intégrés dans des classes où des enseignants colmatent comme ils peuvent la carence de l'État.

La rupture d'égalité entre les élèves est un véritable scandale : des familles sont contraintes de garder leur enfant, obligeant le plus souvent les femmes à quitter leur emploi.

Face aux conditions de scolarisation scandaleuses des élèves porteurs de handicap, les organisations syndicales ne reçoivent pas de réponses satisfaisantes.

Pire encore, lorsqu'une loi, prévoyant la création d'un véritable statut de

fonctionnaire pour les AESH, est proposée au Sénat le 7 janvier, la droite rejette le texte et c'est encore une claquette infligée aux personnels d'une école inclusive au bord de l'implosion.

Il y avait pourtant urgence à sécuriser leur situation, à augmenter leur rémunération et à assurer une véritable formation.

Rappelons qu'aujourd'hui, les AESH sont dans une précarité insoutenable : un salaire moyen de 850 €, très majoritairement en temps partiel.

Pour la rentrée qui vient, la carte scolaire prévoit, quant à elle, la suppression de 168 postes dans le Val-de-Marne, et notre ville est une des plus impactées ! À Choisy-le-Roi, 9 classes seraient ainsi supprimées !

Dans une commune où de nombreuses écoles relèvent de l'éducation prioritaire, c'est autant de moyens retirés aux élèves et à la qualité des conditions d'apprentissage.

Si baisse démographique il y a, elle devrait permettre de mieux accompagner les élèves, pas à justifier des coupes budgétaires.

Sans parler des moyens de remplacement, quasiment inexistantes à Choisy depuis la rentrée 2025 !

Notre groupe souhaite interpeller la majorité municipale pour connaître ses intentions face à cette hémorragie.

Quelles actions prévoit-elle pour venir en soutien aux familles et à la communauté éducative ? Les affaires nationales ne peuvent pas être déconnectées des locales comme aime à le rappeler M. Le Maire car elles se traduisent en l'espèce en abandon de nos élèves. La détérioration du service public de l'éducation nationale nous concerne tous, elle doit faire l'objet d'une mobilisation active et offensive.

**POUR VIVRE MIEUX À CHOISY
UNION DE LA GAUCHE COMMUNISTE,
SOCIALISTE, ÉCOLOGISTE ET CITOYENNE.**